

La Minerve



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-757 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES

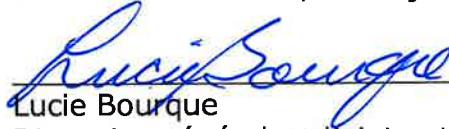
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le règlement numéro 2025-757 établissant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.

Le but de ce règlement est de permettre aux organismes sans but lucratif de bénéficier d'un programme municipal complémentaire pour obtenir une aide financière ou un crédit de taxes. Ce règlement a reçu l'approbation de la Société d'Habitation du Québec, le 21 janvier 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 27 janvier 2026.

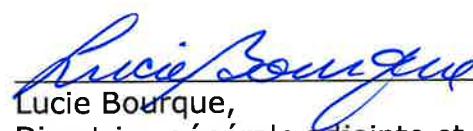


Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 27 janvier 2026, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 janvier 2026.



Lucie Bourque,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe